

**COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DIVISION DE LA FAMILLE**



**CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE \_\_\_\_\_**

ENTRE:

\_\_\_\_\_  
REQUERANT

-and-

\_\_\_\_\_  
INTIME

**AVIS DE REQUÊTE EN DIVORCE  
(FORMULE 72C)**



DESTINAIRE: \_\_\_\_\_  
(nom de l'intimé)

Le requérant a déposé une instance en divorce (*ajouter s'il y a lieu et selon le cas: et une demande d'ordonnance alimentaire, et pour la garde et le versement d'aliments pour le bénéficiaire des enfants et pour la répartition des biens, et en attribution des dépens*). Vous pouvez examiner la requête en divorce au bureau du registraire de la cour, au Palais de Justice, rue Queen, Fredericton, N.-B. ou en demander copie en écrivant au Registraire, Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, C.P. 6000, Fredericton, N.-B. E3B 5H1.

Si vous désirez contester l'instance ou solliciter des mesures de redressement de la cour, vous devrez délivrer votre réponse ou votre réponse et demande reconventionnelle conformément aux règles de procédure. Si vous omettez de délivrer une réponse, un divorce peut être accordé et un jugement peut être rendu contre vous en votre absence sans d'autre avis.

FAIT À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.



\_\_\_\_\_  
Requerant

## NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les renseignements inscrits dans cette partie doivent correspondre à ceux indiqués dans votre requête en divorce.
2. Indiquez le nom de votre époux.
3. Signez votre nom. Ce formulaire n'a pas à être fait sous serment auprès d'un commissaire aux serments.

\*\*Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse [www.droitdelafamilienb.ca](http://www.droitdelafamilienb.ca). Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.\*\*